



CONSEIL MUNICIPAL DE SENS DE BRETAGNE

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

Je vous informe que le Conseil Municipal de SENS DE BRETAGNE se réunira le :

Mardi 10 MARS à 20H30 à la Mairie.

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance ordinaire et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

ORDRE DU JOUR

- 1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE
- 2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2026
- 3) FINANCES APPROBATION DU COMPTE-FINANCIER UNIQUE 2025 DE LA COMMUNE DE SENS-DE-BRETAGNE (SOUS RESERVE DE RECEPTION DU CFU DEFINITIF)
- 4) FINANCES APPROBATION DU COMPTE-FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT (SOUS RESERVE DE RECEPTION DU CFU DEFINITIF)
- 5) FINANCES APPROBATION DU COMPTE-FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ANNEXE AUBERGE DE LA TOURELLE
- 6) FINANCES-AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE SENS-DE-BRETAGNE (SOUS RESERVE DE RECEPTION DU CFU DEFINITIF)
- 7) FINANCES-AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (SOUS RESERVE DE RECEPTION DU CFU DEFINITIF)
- 8) AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE AUBERGE DE LA LA TOURELLE
- 9) -FINANCES-BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2026: FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES
- 10) -FINANCES -BUDGETS PRIMITIFS 2026 – OUVERTURE DES CREDITS
- 11) FINANCES- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- 12) FINANCES-SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSEE AUX CCAS POUR 2026
- 13) FINANCES- SUBVENTIONS INDIVIDUELLES ET OUVERTURE DE CREDITS DE FONCTIONNEMENT POUR LES ECOLES
- 14) -FINANCES-SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT VERSEE A L'O.G.E.C POUR 2026 DANS LE CADRE DU CONTRAT D'ASSOCIATION
- 15) FINANCES SUBVENTION CANTINE VERSEE A L'O.G.E.C
- 16) MARCHES PUBLICS-AVENANT N°2-LOT 4-MENUISERIES EXTERIEURES-REPLACEMENT DE MENUISERIE DE L'ESCALIER PAR LA POSE D'UN CHASSIS DE DESENFUMAGE
- 17) -URBANISME-DEMANDE D'ÉVOLUTION DU PLUI – EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE CENTRALITÉ COMMERCIALE – SITE AGRIAL – LA CROIX MAHEU
- 18) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT POUR LE REMPLACEMENT D'UN FONCTIONNAIRE.
- 19) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT
- 20) DECISIONS PRISES SUIVANT DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DONNEES A M. LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.
- 21) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

A SENS DE BRETAGNE, le 04 MARS 2026.

Pour Le Maire empêché,
Gérard MOREL,
(article L. 2122-17 du CGCT)
Le 1^{er} Adjoint,
Michel LARMENIER.

